

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 21/06/2021

Date d'affichage : 01/06/2021

**Séance du 29 juin 2021 à 18 heures 00.**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

**Nombre de conseillers :**

Elus : **11**  
En exercice : **11**  
Présents : **09**  
Absents : **02**

Présents : BELINGHERI Christine, BOUCHET Anne-Laure, RAFFIN Vincent, SERVIERE Martine, GENOUX Joël, CORNELOUP Alain, FLAMMIER Gisèle, RODEGHIERO Chantal

Absents : GLADCZUK Nathalie, CARRON Olivier

Secrétaire de séance : BELINGHERI Christine

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

**Délibération n°2021-25 : Décision modificative n°2 au budget communal 2021**

**Le Maire**

Expose aux membres du Conseil Municipal, que pour faire suite à la demande de la trésorière Mme VALLET Florence, que suite à une ré-imputation d'un titre, il faut mettre des crédits au compte 131. Il se doit donc de faire une décision modificative.

En section Fonctionnement et Investissement :

**Budget Commune** (Nomenclature comptable M14)

Révision de crédits

Article		Diminution sur Crédits déjà alloués	Augmentation sur Crédits déjà alloués
020	Dépenses imprévues d'investissement	1 800€	
131/13	Subvention d'investissements rattachées aux actifs amortissables		1 800€

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, et avoir délibéré, décide de valider la prise en compte de la décision modificative n°2 au Budget Primitif Commune 2021.

Vote : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme au registre des délibérations.

E.SANDRAZ  
 Le Maire

